



ARRÊTÉ	N°	202205	0085	PRO
--------	----	--------	------	-----

Interdiction de stationner et restriction de circulation
Du 09 mai 2022 au 1^{er} juillet 2022
Rue des Prés

Département de l'Eure
Commune de Saint-Marcel
55 Route de Chambray
27950 SAINT-MARCEL

Le Maire de la Ville de Saint-Marcel,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la loi n° 82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant la demande de la société SPIE CITYNETWORKS sise 9 rue Michel Brillant – 61 200 UROU ET CRENNES concernant les travaux de câblage du réseau téléphonique Orange, mise en souterrain, suite à l'effacement des réseaux.

Considérant la nécessité de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité publique.

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sera strictement interdit et déclaré gênant aux abords du chantier situé rue des Prés. La vitesse sur cette voirie sera limitée à 30 Km/h. La circulation sera mise en alternat manuellement si nécessaire.

Article 2 : L'intervention se fera sur la période comprise entre le 09 mai 2022 et le 1^{er} juillet 2022. La durée d'intervention est estimée à 10 jours.

Article 3 : La pose, la gestion et l'entretien de la signalisation appropriée et réglementaire devront être entretenus par la société intervenante.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'agent de police municipale, le demandeur, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs et dont ampliation sera adressée aux personnes suivantes :

- Monsieur le Commandant divisionnaire de Police, Chef de la C.S.P. Vernon,
- Monsieur le Chef de Corps du CIS Vernon,
- Les services de la SNA Transport, de la SNA Assainissement & de la SNA Environnement

Fait à Saint-Marcel, le 06 mai 2022

Le Maire

Hervé PODRAZA

